

DELIBERATION N° 98/12-04 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 97/11-05 du 24 Novembre 1997 et propose une augmentation de 2 % des tarifs de location des salles communales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 1999 :

1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites

- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES

- le 1er jour

1 413 F

- le 2ème jour

706 F

nettoyage compris

c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES

- le 1er jour
2 124 F
- le 2ème jour
1 062 F

d) Supplément : facultatif

- pour usage cuisine et vaisselle
688 F

2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT

a) Utilisation par associations reconnues par la commune

- nettoyage compris (sauf pour bal)
2 936 F

b) autres usages :

- nettoyage compris
7 061 F

3/ SALLE EMILE GALLE

- a) Associations reconnues par la commune
420 F

- b) Personne physique ou morale de LUDRES
706 F

- c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES
2 124 F

4/ SALLE DES FETES JEAN MONNET

- a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris
1 889 F

- . Associations reconnues par la commune
- . Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES
- . Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.

- b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris
3 779 F

- . pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES

c) Supplément facultatif :

- pour cuisine et ses équipements :

- . Utilisation catégorie 1 :
1 260 F

. Utilisation catégorie 2 :

1 889 F

d) Supplément obligatoire :

- gardiennage :

111 F de l'heure

5/ MAISON DES LOISIRS

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites

- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES

- pour la salle complète :

1 413 F

- pour la demi-salle :

706 F

c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES

- pour la salle complète :

2 124 F

- pour la demi-salle :

1 062 F

6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE

tarifs inchangés :

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère

10 F

- assiette, corbeille à pain

20 F

- plat, légumier, cruche

100 F

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,

- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,

- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,

- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 1999.